



Invalidation du permis et lettre 48SI

Par **Béatrice974**, le **20/03/2019** à **08:40**

Bonjour,

Mon copain a reçu un courrier lui signifiant l'invalidation de son permis pour cause de solde de point à 0, et qu'il devait restituer son permis dans un délai de 10jours.

Le souci c'est qu'il n'a jamais eu la lettre 48SI ni aucun courrier concernant une contravention.

C'est vrai qu'il a déménagé et son adresse sur la carte grise n'est pas la même mais il a quand même bien reçu le courrier lui disant l'invalidité de son permis...

Que doit-il faire? Rendre son permis alors qu'il n'a aucune information concernant les amendes qu'il a pu avoir...